

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1151

présenté par

Mme Etienne, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:**

Dans un délai d'un an après la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'évolution du nombre de suicides de salariés de Pôle Emploi au cours des dix dernières années.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les député.es membres du groupe LFI-Nupes sollicitent la remise d'un rapport sur l'évolution du nombre de suicides de salariés de Pôle Emploi sur les 10 dernières années.

Pôle Emploi est visé par une information judiciaire pour harcèlement moral et homicide involontaire depuis 2014. Cette enquête fut ouverte après la plainte déposée par la famille d'Aurore Moësan, jeune salariée de 32 ans qui a mis fin à ses jours, et par la CFTC. En juillet 2013, c'est Olivier F.,

directeur des relations sociales à Pôle Emploi Île-de-France qui se suicide à son domicile. L'enquête liée à cette information judiciaire a recensé 17 suicides ayant une origine professionnelle, alors que les remontées de terrain auprès des organisations représentatives du personnel estiment que ce sont des dizaines de tentatives de suicide imputables à des raisons professionnelles qui ont lieu chaque année. En mars 2021, un cadre de la direction régionale de Pôle Emploi tente de se suicider à Balma, en Haute-Garonne.

Ces suicides sont particulièrement susceptibles de survenir dans des phases de restructuration et de modification de l'organisation du travail. C'était le cas après la fusion de l'ANPE et des ASSEDIC de 2008. Il est probable que la réforme aujourd'hui proposée par le Gouvernement de transformation du service public de l'emploi en France Travail contribuera à renforcer ces facteurs de risque et comportera son lot d'effets néfastes sur l'organisation du travail, susceptible de dégrader la santé mentale des agents de cet organisme.

Si les entreprises tendent spontanément à renvoyer les suicides de leurs employés à des causes personnelles familiales, le lien entre suicide et organisation du travail est établi. Les principaux facteurs sont le caractère chaotique des restructurations, l'intensité du travail et les conflits de valeurs ressentis par les salariés.

Aucun décompte officiel de ces suicides ou tentatives de suicides de salariés de Pôle Emploi n'existe à ce jour.

Pour ces différentes raisons, les député.es membres du groupe LFI-Nupes sollicitent du gouvernement la remise d'un rapport, dans un délai d'un an après la promulgation de cette loi, portant sur l'augmentation du nombre de suicides parmi les salariés de Pôle Emploi lors des 10 dernières années.